



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01329

Numéro SIREN : 440 279 800

Nom ou dénomination : 4 MED FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2014 sous le numéro de dépôt 7513

01 B 1329 - 7 NOV. 2014 7513

A Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de MEAUX

Le 17 octobre 2014

Monsieur le Président,

**REQUETE CONJOINTE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION**

Nous soussignés :

- **Monsieur Martin MICOL** agissant en qualité de **Gérant de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 3 rue Louis Fournier ZA Des Platanes 77100 MEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 483 222 030,

ci après la « **Société Absorbée** »

ET

- **Monsieur Christian ROCTON**, agissant en qualité de **Gérant de la société 4 MED FRANCE**, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé 3 rue Louis Fournier ZA Des Platanes 77100 MEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 440 279 800,

ci après la « **Société Absorbante** »

Les sociétés ADVANCED MEDICAL PRODUCTS et 4 MED FRANCE étant ci après dénommées les « Requérantes ».

Ayant pour avocat :

BD AVOCATES
Anne-Sophie MOINS-DUROUCHOUX
AVOCAT AU BARREAU LYON
119 rue Pierre Corneille 69003 LYON
Toque Lyon 1209

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

1. Opération envisagée :

Les Requérantes ont pour projet commun de développer ensemble leurs activités respectives en mutualisant leurs réseaux, renommées et moyens.

Dans le but de développer des synergies communes, et de réorganiser le groupe dont elles font parties il est envisagé de procéder à la fusion par voie d'absorption de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS par la société 4 MED FRANCE.

En effet, il est précisé que les sociétés ADVANCED MEDICAL PRODUCTS et 4 MED FRANCE sont majoritairement détenues par la société ADV MED HOLDING FRANCE, respectivement à 100% pour la première et 90 % pour la seconde.

2. Société Absorbante :

La Société MED FRANCE a pour objet la commercialisation, importation, exportation de dispositifs médicaux et chirurgicaux et de laboratoires.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 26 décembre 2001.

Son capital s'élève à la somme de huit mille euros (8 000 €), divisé en cent (100) parts sociales de quatre vingt euros (80 €) chacune.

La Société Absorbante n'est pas dotée de Commissaire aux comptes.

	Au 31 décembre 2013	Au 31 août 2014
chiffre d'affaires	3.663.206 €	2.765.639 €
bénéfices	(41.913) €	152.188 €
capitaux propres	(465.571) €	(313.383) €

A toutes fins utiles, il est précisé qu'une opération de restructuration du capital par voie de réductions et d'augmentation du capital social est actuellement en cours afin d'apurer les pertes et de recapitaliser la Société Absorbante.

A l'issue du coup d'accordéon projeté le bilan sera comme suit :

	A l'issue de l'assemblée générale convoquée pour le 6 novembre 2014 à 11 heures 30
Capital social	900.000 €
Réserve légale	800 €
Autres réserves	33 630 €
Report à nouveau	0 €
Capitaux propres	934.430 €

3. Société Absorbée

La Société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS a pour objet la commercialisation de matériel et dispositifs de radio protection.

ADVANCED MEDICAL PRODUCTS, immatriculée le 11 juillet 2005.

Son capital social s'élève à mille euros (1.000 €). Il est divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10 €) chacune, entièrement libérées.

La Société Absorbée n'est pas dotée de Commissaire aux comptes.

	Au 31 décembre 2013	Au 31 août 2014
chiffre d'affaires	310.628 €	38.974 €
bénéfices	63.744 €	(12.808) €
capitaux propres	144.827 €	132.019 €

4. Évaluation des apports - Parté

S'agissant d'une opération de fusion entre sociétés sous contrôle commun, et dans la mesure où il est prévu que l'associé principal de la société Absorbante conserve son pouvoir de contrôle sur celle-ci à l'issue de la fusion, les apports seront évalués à leur valeur nette comptable.

La valeur de la société Absorbée et son actif net apporté s'élèvent à 144.827 €.

La parité d'échange est fixée comme suit :

ADVANCED MEDICAL PRODUCTS : valorisation 144.827 € pour 100 parts sociales soit 1.448,27 € par part sociale

4 MED FRANCE (post coup d'accordéon) : valorisation 934.430 € pour 11.250 parts sociales soit 83,06 € par part sociale.

soit une parité d'échange de 1 part ADVANCED MEDICAL PRODUCTS pour 17,44 parts 4 MED FRANCE.

La fusion sera réalisée avec effet rétroactif au premier de l'exercice en cours, soit le 1^{er} janvier 2014.

EN CONSEQUENCE DE QUOI

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir au titre de la fusion par voie d'absorption de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS par la société 4 MED FRANCE, et dans le cadre des dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, de procéder à la nomination d'un Commissaire à la fusion qui aura pour mission d'établir :

- un rapport écrit sur les modalités de l'opération de fusion susvisée dans les termes de l'article L.236-10 du code de commerce,
- un rapport sur la valeur des apports en nature et, s'il en existe, les avantages particuliers à consentir prévu à l'article L.225-147 dudit Code.

Nous sollicitons par la présente qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner en qualité de Commissaire à la fusion au titre de cette requête :

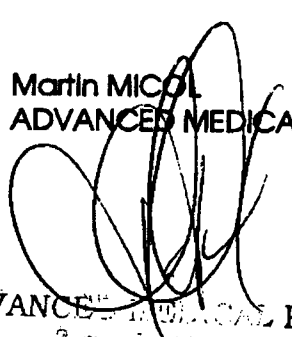
Le cabinet INKIPIO AUDIT représenté par Monsieur Clément ALBRIEUX
19 Rue des Tulliers, 69003 LYON

Monsieur Clément ALBRIEUX présente une parfaite connaissance de l'activité de ces sociétés et n'est pas soumis aux incompatibilités prévues aux articles L 225-8 et L 225-224 du Code de commerce.

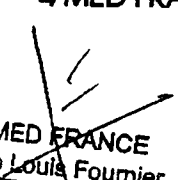
Contacté par nos soins, Monsieur Clément ALBRIEUX serait disposé à accepter ces missions.

Nous espérons que cette nomination pourra intervenir dans les meilleurs délais et, dans l'attente de votre ordonnance, vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Martin MICOL
ADVANCED MEDICAL PRODUCTS


ADVANCED MEDICAL PRODUCTS
3 rue Louis Fournier
77100 MEAUX
Tél. : 01 60 32 36 11
e-mail : info@advmed.fr
Siret : 440 279 800 000 39 - Code APE : 4669B

Christian ROCTON
4 MED FRANCE


4 MED FRANCE
3 rue Louis Fournier
77100 MEAUX
Tél : 01.60.44.05.05 - Fax : 01.60.44.05.10
e-mail: info@4med.fr
Siret : 440 279 800 000 39 - Code APE : 4646Z

Note récapitulative		
INFORMATIONS DEMANDEES	Société Absorbante	Société Absorbée
Activité	Commercialisation, importation, exportation de dispositifs médicaux et chirurgicaux et de laboratoires.	Commercialisation de matériel et dispositifs de radio protection.
Nom et Adresse des commissaires aux comptes titulaire et suppléant	NEANT	
Nature des Apports	Apport de la totalité du patrimoine	
Montant approximatif de l'actif net	144.827 €	
Mode d'évaluation des apports	Valeur nette comptable	
Type d'opération envisagée	Fusion par voie d'absorption	
Date de l'assemblée projetée	31 décembre 2014	

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

ORDONNANCE

Affaire : 2014008809

Nous, Monsieur Patrick LENORMANT, Président du Tribunal de Commerce de Meaux, par délégation pour le Président empêché, assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par :

* Sàrl ADVANCED MEDICAL PRODUCTS 3 rue Louis Fournier ZA des Platanes 77100 Meaux - RCS MEAUX 483 222 030

* Sàrl 4 MED FRANCE 3 rue Louis Fournier ZA des Platanes 77100 Meaux - RCS MEAUX 440 279 800

Vu les articles L. 236-10 et L. 225-147 du Code de Commerce,

Vu les articles R. 225-7, R. 225-136 et R. 236-6 du Code de Commerce,

Vu les motifs y exposés,

Nommons :

Cabinet INKIPIO AUDIT, représenté par Monsieur Clément ALBRIER
19, rue des Tuiliers
69003 LYON

en qualité de commissaire à la fusion avec pour mission de :

- * examiner les modalités des opérations,
- * apprécier la valeur des différents apports en nature et, le cas échéant, des avantages particuliers, qui seraient consentis et de vérifier, le cas échéant, que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable,
- * établir les rapports contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires qui seront mis à la disposition des actionnaires et déposés au Greffe de ce Tribunal dans les délais fixés par le décret du 23 Mars 1967.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire désigné recherchera le montant de ces honoraires auprès des requérantes et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fixons les frais de greffe à la somme de 36,79 euros TTC à la charge des requérantes.

Donnée en notre Cabinet, le 31/10/14

Le Président,

Le Greffier,

Pour EXPEDITION certifiée conforme

Expédition délivrée le 07-11-2014



Madame SINDE Nathalie